

Recherches sociographiques



La question identitaire au Québec

Ignaki Olazabal

Volume 38, Number 3, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057156ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057156ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Olazabal, I. (1997). La question identitaire au Québec. *Recherches sociographiques*, 38(3), 525–532. <https://doi.org/10.7202/057156ar>

Québécois dits francophones et aux ainsi nommés francophones hors Québec. Peut-être rend-il compte de cette « troisième voie » dont Éric Schwimmer observe justement qu'elle est « jugée impossible par les théoriciens, mais défendue, contre vents et marées, par une bonne partie du peuple québécois » (p. 123-124). Cette voie, selon l'auteur, serait celle de la continuation des « cycles de tolérance-intolérance qui nourrissent le nationalisme sectoriel, qui fonctionne depuis plus de deux siècles » (p. 123).

Puis-je me permettre de souligner que ces cycles s'inscrivent aussi dans le mouvement d'autorégulation du double système des places occupées par les groupes politiques en rivalité fonctionnelle, dans l'État fédéral et dans l'État provincial ? Or, il n'est pas absolument évident que ce système ne puisse plus se reproduire, que son équilibre soit définitivement rompu. De plus, les groupes formés dans le champ de l'économie produisent aussi des effets politiques. Jadis, une bourgeoisie canadienne s'est donné un État fédéral. Plus récemment, un groupe qualifié par plusieurs intellectuels québécois de bourgeoisie nationale s'est nourri de la manne de l'État né de la Révolution tranquille. On ne saurait tenir pour rien le rôle dans la conjoncture actuelle de ce que Jacques Parizeau, au soir du dernier référendum, a nommé « l'argent ». Comme Gilles GAGNÉ me l'a fait remarquer, cette allusion visait peut-être une certaine classe, celle, j'ajoute, dont la conscience, selon MARX, ne reflète que les besoins du capital. À trop concentrer le débat national sur l'ethnicité, pour l'amplifier ou la désamorcer, on oublie le fond.

Nicole LAURIN

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

LA QUESTION IDENTITAIRE AU QUÉBEC

Ignaki OLAZABAL

C'est avec grand intérêt que j'ai lu *L'identité à l'épreuve de la modernité* de J. Yvon Thériault.

Je dois dire que je suis d'accord avec l'essentiel des propos de l'auteur, lesquels, soit dit en passant, sont énoncés avec une rare clarté. C'est sur la question identitaire au Québec que j'aimerais insister, à partir d'un exemple. En étudiant, à travers quatre générations de Juifs ashkénazes de Montréal, je constate le profond abîme qui sépare les conceptions du lieu du politique entre cette communauté et la communauté « canadienne-française » ou « québécoise francophone » du Québec. Pourtant, elles partagent toutes deux une présence inscrite dans la longue durée dans la ville de Montréal (six générations pour les Juifs ashkénazes). L'héritage de la

société coloniale et la persistance des *complétudes institutionnelles* me semblent deux facteurs qui pourraient peut-être expliquer l'absence de reconnaissance mutuelle entre ces deux solitudes que sont les Juifs et les « Québécois ».

Je partage avec Thériault l'idée qu'il devient inhumain de fonder une société politique sur l'individualisme abstrait au détriment de toute communalisation ou culturalisation du social. Dans les sociétés issues de la colonisation, le problème qui se pose est : quelle culture ? Et comment celle-ci doit-elle être inculquée ? Si l'ethnisation constitue un recul devant la modernité, comme le soutient avec raison Thériault, comment, dans le cas spécifique du Québec, arriver à la difficile alliance d'une nation communautaire fondée sur la culture majoritaire, avec le désir trudeauiste de nombreux Québécois d'expression anglaise et d'implantation ancienne, c'est-à-dire l'universalisme abstrait et la complétude institutionnelle ? Nombreux sont les ayants droit défendant la préservation ou la conservation de tel ou tel aspect de la culture (la langue française, que certains disent menacée d'extinction, ou, d'autre part, les acquis institutionnels des minorités ethnoculturelles, mais aussi le droit de s'exprimer, à l'école, dans la vie privée ou dans son magasin, en langue anglaise). Le nationalisme, au-delà de tout jugement moral, ne devient-il pas une aporie dans le monde contemporain en ce sens qu'il est obligé de s'appuyer sur un discours culturaliste spécifique, au détriment des autres ? Est-il raisonnable de croire, à moyen terme, à un juste milieu entre la nation-contrat et la nation-culture ? Si le contrat est relativement facile à établir, que dire de la culture ? Quelle culture pour tous les Québécois ? Celle qui est la plus répandue ? Autrement dit, comment, pour employer l'expression de Thériault, « soumettre les fondements identitaires aux critères de validités universelles » (p. 149) ?

Nous arrivons au deuxième point, intimement lié au premier. Après avoir posé la question de savoir quelle culture doivent, d'un commun accord, partager les citoyens du Québec, se pose celle que l'auteur présente clairement dans la section III. Droits individuels ou droits collectifs ? Il est clair que les revendications de la culture et de ses attributs (la langue, le lieu de résidence...) se font sous le mode purement juridique (loi 101 d'une part, Charte canadienne des droits de l'autre), lequel tient difficilement compte d'une pratique sociale basée sur la nuance des rapports interpersonnels. Le chapitre 6, intitulé : « Le droit d'avoir des droits » me semble fondamental dans la mesure où il tente de résoudre la double contrainte entre la figure de l'humanisme abstrait, « l'homme sans qualité » dont parle ARENDT, mais aussi MUSIL, et les droits sociaux des communautés particulières. Thériault souligne que Trudeau a tort lorsqu'il prétend que les droits collectifs sont contraires à l'esprit de toute démocratie libérale contemporaine. Or si, au contraire, les droits collectifs sont inhérents à l'univers de la démocratie libérale – et l'auteur a sans doute raison –, comment éviter ce piège, qui semble inévitable dans le projet québécois de société distincte : le problème de la clôture en relation avec la question de la souveraineté du Québec ? Cela vaut aussi bien pour tous les groupes ethniques qui vivent dans des *complétudes institutionnelles*. Est-il vraiment possible de créer, dans ces mondes communautaires particuliers, « des espaces ouverts, problématisables », alors que le ressentiment nourri par des siècles de clôture

semble vouloir camper, par des arguments légalistes – qui constituent certainement une alternative civilisée à l'affrontement violent – l'altérité radicale des communautés linguistiques, ethniques, territoriales, etc. ?

Un dernier commentaire, au sujet du concept de « nationalitaire », qui fait référence, ici, à l'indécision, à la division face à la communauté souveraine. Je crois qu'effectivement le nationalitaire a plus d'avenir que le nationalisme qui forcément tend vers un ethnonationalisme clôturant. Si les Basques et les Écossais sont passés d'un nationalisme culturel à un « nationalitarisme » tout à fait rentable et productif aussi bien sur le plan financier que sur le plan culturel, ne pourrait-on pas dire qu'un projet nationalitaire – fait de sage indécision comme le montre Schwimmer au sujet des habitants de la Mauricie – serait plus apte à civiliser le lieu du politique au Québec ? Le projet identitaire des Québécois, apparaît, pour de nombreux anglophones de traditions autres (Anglais, Juifs, Chinois...), comme le projet identitaire d'une société politique fondée sur une culture particulière, celle des Canadiens-français. En réaction, les groupes minoritaires tendront à consolider, tels des barrages, leurs complétudes institutionnelles. Et le fondement du lieu politique commun dans tout cela ? Où le chercher ? Ou plutôt, comment le tisser ?

Dans *L'identité fragmentée*, de Gilles Bourque et Jules Duchastel, j'ai apprécié la richesse de l'information colligée et la profondeur de l'analyse proposée. Les discours politiques montrent effectivement le passage d'un mode de production et de reproduction des rapports sociaux à un autre. Les extraits de discours, et surtout les concepts ciblés signalés dans les allocutions des premiers ministres, montrent aisément la transformation de la référence axiologique par le passage d'un lieu du politique à visage humain à la judiciarisation presque totalitaire du discours constitutionnel. Le virage néolibéral, et le délaissement conséquent des politiques de régulation keynesiennes, déplacent, il est vrai, le discours du politique de manière outrancière au profit d'un mode gestionnaire « pragmatique-opérationnel », pour utiliser le terme de Michel FRETAG, des rapports sociaux.

Il apparaît de plus en plus clairement que l'identité canadienne est une colossale catastrophe du point de vue de la référence à une identité nationale, telle que soutenue par une Charte des droits fondamentalement empreinte d'humanisme abstrait, qui est devenue, comme le soutiennent Bourque et Duchastel, « le texte fondamental de l'idéologie nationale et de la citoyenneté particulariste » mettant en cause, tout en les multipliant vers un infini virtuel, « différents groupes d'ayants droit » (p. 245). La gestion techno-bureaucratique – régie par ce mode de production décisionnel-opérationnel-pragmatique (FRETAG) – de la somme des ayants droit quitte la mouvance moderne qui prévoyait le développement d'un humanisme abstrait civilisé au sein de communautés culturelles spécifiques.

La distinction provoquée par ce glissement des droits universalistes vers les droits particularistes me semble ici bien relevée, les auteurs insistant sur cette tendance à la sortie du politique – par le « déplacement du législatif au judiciaire » –, et à la particularisation des intérêts. Bourque et Duchastel montrent par ailleurs comment l'univers des valeurs promu par le gouvernement fédéral se transforme pour viser la compétitivité au niveau du marché global, et le passage du concept de

progrès à celui de développement (économique, social...) tend à le démontrer. D'autre part, l'idéologie citoyenne stato-civile trudeauiste, refusant obstinément que le lieu du politique puisse être partagé par la culture, n'a rien fait d'autre que désincarner ce lieu. Société de citoyens sans véritable lien commun, régis par des *complétudes institutionnelles* – que Durkheim aurait appelées socialités secondaires –, les citoyens du Canada seraient unis par un pur contractualisme utilitariste. En fait, et c'est là l'effet du multiculturalisme, de multiples cultures sont encouragées, sans qu'aucune ne parvienne à occuper ni le lieu du politique national ni le lieu du pouvoir. L'unité du Canada passe par la désunion culturelle, en promouvant la nation-contrat, et donnant lieu à ce que Thériault appelle « l'individualisme démocratique et sa citoyenneté sans qualité » (1995, p. 149).

Cette vision théorique des choses est toutefois contredite partiellement par la praxis. S'il est vrai que les *complétudes institutionnelles* ont pris le lieu de la culture canadienne (mais aussi de la culture québécoise), je ne crois pas qu'elles s'inscrivent dans une désinstitution culturelle englobante. Il n'empêche que le Canada anglais, de l'Ontario à la Colombie-Britannique, en passant par les Maritimes, est bien régi par une culture normative et tacitement imposée qu'on a déjà appelée l'anglo-conformité¹, laquelle, il est vrai, est de plus en plus court-circuitée par une aliénation au consumérisme et par l'américanisation des mœurs. Au Québec, cette condition postmodernisante semble vouloir être jugulée par la communalisation des rapports sociaux, gênant ainsi le processus de nationalisation de tous les Québécois.

C'est justement lorsque nous en venons à la question identitaire québécoise telle qu'elle se présente en cette fin de siècle que je suis en désaccord avec les auteurs. L'assertion voulant que « [L]e nationalisme québécois est à dominante politico-culturelle et non plus ethnico-culturelle » (p. 49) mérite d'être discutée. Il me semble que nous sommes en présence d'un problème majeur. L'évidence du dernier référendum montre que les membres des « groupes ethniques minoritaires » ne souscrivent que rarement à la cause nationaliste ou nationalitaire, transformant celle-ci, ne serait-ce que par défaut, en nationalisme ethnico-culturel puisque apanage d'un groupe.

Le cloisonnement des communautés ethnoculturelles, que les auteurs ne relèvent pas dans le cas du Québec, me semble davantage pernicieux que celui qui a cours dans le Canada anglais, car il se constitue dans un double mouvement dont le résultat est la consolidation des *complétudes institutionnelles* et l'irrédentisme entre les communautés. Six générations d'Ashkénazes ont vécu à Montréal et jamais ils n'auront pu s'identifier à la nation québécoise. Or si, comme l'affirment Bourque et Duchastel, le nationalisme québécois n'est pas ethnociste mais culturaliste, il n'entend pas fonder la citoyenneté sur le noyau dur de l'ethnicité, mais bien plutôt intégrer l'universalité des citoyens dans une culture politique francophone et

1. J'ai cru pouvoir observer cela de manière assez claire à Toronto, où bien que les WASP ne soient que majorité relative, il demeure au sein de la société torontoise une sorte d'être au monde énoncé par la culture anglo-canadienne d'inspiration britannique, ouverte toutefois à des transformations et des adaptations.

commune. Bref, ce nationalisme entend produire une nation civique francophone (p. 49).

Comment expliquer que l'ensemble des citoyens minoritaires ne se reconnaissent pas dans ce projet ? Comment expliquer à mes informateurs la malheureuse déclaration de Parizeau et certains propos tenus par Lucien Bouchard ? Je ne nie pas que la nation québécoise soit volontariste et la réalité quotidienne montre que cette société est bien moins raciste que les sociétés française, allemande ou autrichienne. Toutefois, il semble que ce soit un certain particularisme énoncé dans le discours politico-culturel qui fait pencher l'allégeance des minoritaires vers la nation canadienne, aussi désincarnée soit-elle.

Outre ce point de désaccord, je suis obligé de constater que l'ouvrage s'est exclusivement penché sur une vision d'en haut de la question constitutionnelle, tout en ignorant les représentations collectives du « nous » et du « eux » dans un Québec promouvant un discours politico-culturaliste. En outre, et c'est là une question que je pose, jusqu'à quel point les termes ciblés par l'analyse proposée (nation, pays, unité nationale, peuple, etc.) sont-ils véritablement pesés par les locuteurs et ne sont dus, ne serait-ce que parfois, à des effets de langage (métonymique, synonymique, etc.) ? Il reste à déterminer, une fois le travail réalisé, quel est l'effet véritable de la représentation de la communauté des citoyens par les instances supérieures de la politique sur les ensembles de citoyens particularisés (ensembles statutaires, générationnels, régionaux, provinciaux...).

Il s'agit, en somme, d'un travail important, qui critique justement la dérive postmoderne de la Constitution canadienne, mais qui épargne le nationalisme québécois et les contradictions auxquelles il doit faire face. Vivement, comme le souhaitent les auteurs, la production d'une identité postnationale !

Dans un livre publié quelques semaines avant la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec, en octobre 1995, Éric Schwimmer propose une prospective de ce que pourrait devenir le Québec dans le cas d'une accession à l'indépendance, après analyse du rapport conflictuel entre Canada français et Canada anglais. Engagé, l'ouvrage l'est jusqu'à un certain point, bien qu'il ait le mérite de se fonder sur un travail de terrain en collaboration avec Michel Chartier, mené dans des communautés ex-centrées – en Mauricie plus spécifiquement –, rendant compte de ce fait de subtilités échappant à toutes les analyses macro-sociologiques publiées sur la question nationale au Québec depuis le référendum de 1980.

Fidèle à la méthode ethnographique fondée sur la comparaison, Éric Schwimmer rend compte d'un certain nombre de cas où des peuples colonisés ont accédé à leur souveraineté de manière pacifique, soit l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces deux exemples seraient de nature à prouver que l'autodétermination des peuples minorisés ne passe pas forcément par le cycle violent qui anime de nombreux projets de souveraineté politique depuis la fin de la Deuxième Guerre. L'auteur, d'origine hollandaise, exploite ce faisant un concept qui lui est cher : le cycle de tolérance et d'intolérance, tout en insistant sur les limites inévitables, à terme, du nationalisme sectoriel.

Ce livre a un mérite incontestable : celui de montrer, empiriquement, que le discours sur l'identité nationale se pose inévitablement, de manière réelle ou symbolique, en termes de parenté, de logique familiale. Des entretiens en profondeur rendent compte de la métaphore qui suit : le Canada érigé en père (symbolique), tandis que les Québécois s'auto-instituent en enfants sous tutelle, mineurs donc (chap. 7) : « Et c'est en utilisant l'image de l'adolescent qu'ils disent l'indicible : l'Anglais, le vainqueur, est devenu le Père symbolique dont ils ne peuvent se libérer » (p. 95). En fait, ce que Schwimmer montre bien, c'est que les Mauriciens – qu'il considère en tant que groupe témoin – ne sont pas partisans de la rupture brutale, mais qu'ils raisonnent sagement, selon le principe relevé par Lévi-Strauss du « ni trop près, ni trop loin ». Autrement dit, comme dans un rapport marital conflictuel, dans lequel la séparation n'équivaudrait pas au divorce. Les Mauriciens croient qu'il n'est pas convenable de défaire tous les liens qui attachent le Québec au Canada. Ils seraient donc partisans d'un nationalisme sectoriel accru, ce qui correspond à l'idéologie de l'Alliance démocratique du Québec de Mario Dumont.

Mais c'est de la polémique qu'il entame dans la troisième partie du livre que nous voudrions rendre compte. Schwimmer écrit : « Parce que toutes les relations entre le Canada et le Québec sont placées sous le signe d'un paternalisme insupportable, du point de vue des Québécois une révision majeure s'impose » (p. 150). Ce propos n'est-il pas un peu excessif ? L'appellation « Québécois » ou « peuple québécois » pose problème car on ne sait pas si l'auteur veut parler de la population du Québec, des Canadiens français ou des Québécois francophones souverainistes. Le souvenir, insupportable, de la colonisation affecte-t-il d'égale manière tous les Canadiens français ? Rien n'est moins sûr, comme le prouve le résultat du vote. Il a montré par exemple que les aînés – témoins du passage d'une condition minorisée à une pleine condition citoyenne – ont massivement voté contre le projet et affirmé du coup leur loyauté à l'État fédéral. Des plus jeunes, parmi les Canadiens français et les Québécois francophones, sont aussi d'avis que l'État fédéral trudeauiste leur garantit un plein statut de citoyens et ne se considèrent pas du tout minorisés par l'État en tant qu'individus. Je crois par ailleurs que c'est attribuer un machiavélisme excessif à l'État canadien que de soutenir que le choix de premiers ministres fédéraux originaires du Québec relève toujours et encore de l'*indirect rule* (p.158), ou que le régime de la péréquation n'a d'autre sens et raison que de perpétuer la domination (p. 162). Le Canada est après tout un régime « consociationnel » et il est donc normal que des compromis tacites aient lieu en matière de représentativité.

Parlant de la ville de Montréal, l'auteur affirme : « Cet ascendant des "Anglais", qu'on ressent de façon très physique dans la ville, mais qui est aussi moral et intellectuel, explique le statut quasi colonial du peuple québécois aujourd'hui » (p. 174). Montréal est effectivement un exemple vivant d'une société issue de la colonisation, où les rapports sociaux ont encore lieu sur la base d'une stratification ethnique, mais autrement plus complexe que celle qui oppose deux groupes ethniques. Anglais, Montréal l'est et l'a toujours sans doute été à certains égards (par la place financière, mais aussi par une architecture patrimoniale, par la

plus réputée des universités québécoises...), mais le rôle des Anglais se trouve de plus en plus confiné, et le contrôle du marché ou de la culture n'est plus leur apanage.

Il n'est pas sûr non plus que l'État québécois soit à ce point distinct de l'État canadien au moment d'intégrer ses minorités. Il est vrai que Bernard Landry déclare que le creuset français serait l'exemple à suivre, mais ce projet de société politique est-il véritablement et effectivement endossé *de facto* ? La vision de Schwimmer, selon laquelle un Québec libéré de la tutelle « anglaise » favoriserait des rapports harmonieux entre la population majoritaire et les minorités anglo-saxonne, amérindiennes et autres minorités ethniques, peut nous laisser songeur. Schwimmer est optimiste et cela vaut peut-être mieux que les prévisions apocalyptiques prônées par d'autres.

En somme, il faut distinguer dans *Le syndrome des Plaines d'Abraham*, d'une part, la démarche empirique où il est question du discours populaire sur les relations interethniques et où on trouve une interprétation qui nous semble juste et, d'autre part, l'opinion personnelle de l'auteur qui fustige le nationalisme sectoriel. Or, en cette heure de mondialisation, que pouvons-nous espérer de plus ? Si la comparaison implicite qu'il effectue entre le destin de certains peuples minorisés par la colonisation et celui d'un Québec souverain promoteur de valeurs nouvelles à caractère universaliste est pertinente dans une bonne mesure, peut-être a-t-il sous-estimé les effets pervers possibles. L'avenir le dira.

La question que je pose est la suivante : si l'avenir d'un Québec souverain passe par une amélioration des rapports sociaux, ou des relations, entre majoritaires (Canadiens français ou Québécois francophones) et minoritaires (minorités ethniques et linguistiques) grâce au principe de reconnaissance avancé par Charles TAYLOR, comment concilier la volonté majoritaire de créer un État soutenu par la culture québécoise francophone et le désir des minoritaires d'être respectés pour leurs valeurs propres (désir d'afficher en anglais, une conception trudeauiste de la société...), antinomiques bien souvent avec la volonté culturaliste de nombreux Canadiens français et Québécois francophones ? Par ailleurs, des recherches montrent qu'on est très loin d'une reconnaissance de la différence, comme en font foi les *complétudes institutionnelles* (des Juifs, des Grecs, des Arméniens...), encouragées à la fois par le multiculturalisme canadien et par le nationalisme encore identitaire des Québécois francophones. Six générations de Juifs, d'Italiens et de Chinois à Montréal n'ont pas mené vers une identification des membres de ces groupes à la société québécoise francophone et au projet souverainiste. N'est-il pas utopique de penser que les relations s'harmoniseront de sitôt ? Les conséquences immédiates d'une accession à la souveraineté ne seraient-elles pas empreintes de méfiance, d'arrogance, de défi, d'affrontement de part et d'autre en somme, ce qui pourrait envenimer plutôt qu'arranger la situation ? Josh Freed, un Québécois de quatrième génération que d'aucuns voudraient transformer en immigrant, a fait état de cette possibilité malheureuse.

C'est donc très bien de parler de reconnaissance, mais tout cela, en plus du fossé gigantesque qui sépare la métropole des régions à cet égard, me fait croire que

nous sommes victimes d'une situation conflictuelle (un pluralisme conflictuel) trop profondément enracinée.

Ignaki OLAZABAL

*Département d'anthropologie,
Université de Montréal.*

LE DISCOURS SUR LA NATION

Gilles BOURQUE

Je voudrais souligner dès le départ la pertinence des commentaires précédents qui découlent, à l'évidence, d'une lecture attentive et éclairée des ouvrages qui font l'objet de cette table ronde. Je ne saurais réagir que de façon allusive et nécessairement éclatée aux nombreuses questions soulevées.

L'intervention de Claude Bariteau me permettra d'abord d'éclaircir une ambiguïté qui paraît surgir de la lecture de la conclusion de notre ouvrage. Nous écrivons : « La question nationale québécoise ne peut se suffire d'un accommodement particulariste fondu dans l'identité nationale de la citoyenneté canadienne. Si c'était le cas, nous n'hésiterions pas à soutenir la souveraineté pleine et entière du Québec. » (P. 317.) Bariteau écrit à ce propos : « Qu'est-ce qui leur permet de dire que ce n'est pas le cas, car, pour moi, c'est bien le cas. »

Pour lever cette ambiguïté, il faut situer les deux phrases qu'a retenues Bariteau dans le cadre plus large de la discussion qui fait l'objet de la conclusion de notre ouvrage, c'est-à-dire celle des solutions politiques susceptibles de résoudre la question du Québec et qui, selon nous, ne sauraient reposer que sur la reconnaissance d'une nation québécoise distincte. Si, au contraire, le reste du Canada voulait continuer à se suffire d'un « accommodement particulariste » (par exemple après un oui au référendum), « si c'était le cas, nous n'hésiterions pas à soutenir la souveraineté pleine et entière du Québec », plutôt que l'idée d'une union fédérale de deux États associés que nous proposons à la toute fin de l'ouvrage. C'est sans doute l'ambiguïté autour de ce fameux « Si c'était le cas » qui amène Bariteau à écrire ailleurs : « Pour Schwimmer, contrairement à Bourque et Duchastel, l'idée d'un éventuel partenariat entre deux États nationaux égaux ne saurait se concrétiser dans le cadre de la Constitution de 1982. » Nous sommes, au contraire, parfaitement d'accord avec Schwimmer. Il n'y aura pas de solution politique durable au Canada sans que la Constitution de 1982 ne soit remise en question.